

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11995

**Engagement de M. Alexandre Robichaud
à titre de professeur régulier en génie
informatique/électrique**

- ATTENDU** l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la résolution CAD-11844 du Conseil d'administration relative à l'ouverture de postes de professeur pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la résolution CAD-11924 du Conseil d'administration relative à l'adoption du budget initial du fonds de fonctionnement et plan des effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Catherine Laprise, appuyée par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** engager M. Alexandre Robichaud à titre de professeur régulier en génie informatique/électrique au Département des sciences appliquées pour un premier contrat de vingt-cinq (25) mois débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 août 2021.

Sous réserve de ce qui suit :

- 2- **QUE** l'octroi de la permanence est conditionnel à l'obtention de son diplôme de doctorat.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019